(INDUSTRIE BÂTIMENT COMMERCE)

N° d'organisme de formation : 11 91 004 47 91

PUBLIC CONCERNÉ:

Tout salarié exposé à des risques liés à l'activité physique en milieu professionnel.

PRÉ-REQUIS:

Parler et comprendre le Français.

DURÉE DE LA FORMATION:

14 heures de face à face pédagogique sur 2 journées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES:

La formation « Acteur PRAP » (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) concerne les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) générés par une activité physique professionnelles. Elle permettra aux stagiaires :

- D'identifier dans leur travail les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs;
- D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du corps humain ;
- De participer à la maîtrise du risque dans son entreprise, en proposant des améliorations techniques ou organisationnelles et en participant à leur mise en œuvre.

PROGRAMME DE LA FORMATION:

Phase de préparation :

La formation est précédée d'une phase de préparation préalable (deux pré visites) :

- Présentation du pré-projet au référent sécurité et à la direction pour recueil des données visite de l'entreprise ;
- Présentation du pré-projet au groupe travail.

Formation:

- Les enjeux de la prévention des risques professionnels pour le salarié et pour l'entreprise;
- Compréhension du fonctionnement du corps humain ;
- Mise en place d'une méthode d'analyse d'une situation de travail;
- Repérer dans sa situation de travail les facteurs de risques d'atteintes à la santé, liés à l'activité physique :
 - Déterminer les différentes sollicitations liées à son activité ;
 - Connaître les caractéristiques et les déterminants de l'activité physique ;
 - Analyser les risques encourus ;
- Participer à l'amélioration de sa situation de travail et à la mise en œuvre de principes de prévention;
- Principe de sécurité physique et économie d'effort ;
- Aides techniques à la manutention ;
- Apprentissage et appropriation des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES:

- Exposés interactifs ;
- Etudes de cas concrets ;
- Mise en situation des stagiaires.

EVALUATION DES STAGIAIRES:

- Chaque stagiaire est évalué selon la grille d'analyse de l'INRS;
- Un certificat « Acteur PRAP IBC », valable au maximum 24 mois est délivré au candidat ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative.

MOYENS PÉDAGOGIQUES:

- Supports pédagogiques numériques exclusifs réalisés par CPI (via vidéoprojecteur);
- Objets de formes, de poids et de volumes différents ;
- Remise d'un support pédagogique sous la forme d'un livret à chaque stagiaire.

ABINEI PREVENTION INCENDIE

COMPÉTENCES DE NOS FORMATEURS:

Formation réalisée par un formateur en Prévention des Risques liés à l'activité physique certifié par l'INRS.

INFORMATIONS UTILES:

Le formateur intervenant avec son propre matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur...). Pour le bon déroulement de la formation, il sera nécessaire de lui mettre à disposition une salle de réunion adaptée et équipée d'un mur blanc, d'un écran blanc ou d'un téléviseur avec connectique(s) HDMI et d'un paperboard.

SOPYRIGHT 2017 ©CPI – Tous droits réservés – Reproduction interdite

1/ vos formations à la sécurité incendie :

- Manipulation des extincteurs ;
- Équipier de Première Intervention (EPI);
- Équipier de Seconde Intervention (ESI) ;
- Formation en unité mobile ;
- Formation à l'évacuation / à la mise en sécurité (transfert horizontal) ;
- Exercices d'évacuation / de mise en sécurité;
- Etc.

2/ vos formations de secourisme :

- Initiation à l'utilisation du défibrillateur ;
- ▶ Formation initiale de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST);
- MAC (Maintient et Actualisation des Compétences) du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

3/ santé au travail:

- Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) IBC (Industrie Bâtiment Commerce);
- Formation Gestes et Postures.
- 4/ vos formations à l'habilitation électrique tous niveaux ;
- 5/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre PPMS ainsi que son suivi (formation(s), exercice(s));
- 6/ un audit de sécurité incendie ;
- 7/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre document unique ;
- 8/ la réalisation de vos plans et/ou consignes de sécurité incendie ;
- 9/ la maintenance ou l'installation de vos moyens de secours incendie.